

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 4 octobre 2010 à 19 h 30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. BERTHOLD TREMBLAY
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assiste également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

232.10.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à Autres sujets s'il y a lieu, le point suivant : A) Congrès de la FQM.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2010

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 20 septembre 2010.

233.10.10

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 20 septembre 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

**5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 20
SEPTEMBRE 2010 AU 1^{er} OCTOBRE 2010**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU
CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER : 45 684.39 \$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 80 547.45

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER : 61 786.66

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 197 305.74

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 20 septembre 2010 au 1^{er} octobre 2010, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 7948 à 7952; 7970 à 7985 ainsi que 564 et 568; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 4^{ième} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2010

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**6.- APPUI À LA CANDIDATURE DE SAGUENAY POUR L'OBTENTION
DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À L'HIVER 2013**

CONSIDÉRANT QUE Ville de Saguenay se lance dans la course pour l'obtention des Jeux du Québec - Hiver 2013;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'une excellente occasion pour notre région de se serrer les coudes vers des objectifs communs en l'occurrence pour favoriser le développement de nos jeunes tout en contribuant au développement économique et sportif de notre milieu.

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'appuyer la candidature de Saguenay pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2013. Nous les assurons de notre entière collaboration à la réussite de ce projet exceptionnel et rassembleur.

7.- APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR SUD

236.10.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud qui représentent une quote-part totale de 106 289 \$ pour notre municipalité.

8.- MANDAT À UN NOTAIRE POUR UNE MAINLEVÉE AU CONSEIL #7615 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-BRUNO

237.10.10 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de mandater Me Jacques Néron, notaire, pour la production d'une quittance totale et finale à "Les Chevaliers de Colomb, conseil 7615" concernant la bâtisse située au 541, avenue Saint-Alphonse, puisque nous reconnaissons avoir reçu le paiement final pour cette quittance.

Il est en outre résolu que le coût du contrat soit défrayé par la Municipalité de Saint-Bruno tel que demandé par le Conseil 7615 des Chevaliers de Colomb. Ce Conseil autorise également M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, à signer les documents relatifs à cette quittance, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno.

9.- AUTORISATION POUR LA SERVITUDE ET L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LE CN POUR L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le Chemin de fer, accorde à la Municipalité de Saint-Bruno le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir une conduite d'aqueduc dans l'emprise du Chemin de fer, au point milliaire 182.36 de la subdivision Lac St-Jean dans la municipalité de Saint-Bruno, concernant le projet commun d'alimentation en eau potable;

238.10.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, à signer un contrat pour la servitude et l'engagement de la municipalité avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno, concernant l'eau potable.

Il est en outre résolu que les attendus du contrat ainsi que toutes ses annexes font partie intégrante de cette résolution.

10.- MANDAT À UN NOTAIRE ET À UNE FIRME SPÉCIALISÉE POUR LA DÉCONTAMINATION D'UN TERRAIN. RE: P-9 ET 9-2, RANG IV, CANTON LABARRE

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de mandater Me Jacques Néron, notaire, pour l'obtention d'un avis de contamination et de l'autoriser à transmettre celui-ci au représentant du MDDEP.

Il est également résolu que la firme Gennen Inc. soit autorisée à préparer le plan de réhabilitation ainsi que les différentes tâches à effectuer selon l'offre soumise en date du 30 septembre 2010, au coût de 9 500 \$, taxes en sus. Il est convenu que cette firme soit autorisée à transmettre au MDDEP les documents relatifs à l'approbation de ces travaux.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ces travaux.

11.- MANDAT À UN AGRONOME POUR LE PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater M. Luc Lamothe, agronome de Groupe-conseil Agri-vert, pour le suivi des travaux d'installation souterraine d'une conduite d'aqueduc dans son parcours en milieu agricole selon les exigences de la CPTAQ.

Il est en outre résolu d'accepter l'offre de service décrivant le suivi agronomique de Groupe-conseil Agri-vert, préparée par Luc Lamothe, agronome, en date du 1^{er} octobre 2010, au montant de 4 950 \$ pour environ 45 heures, plus les taxes applicables.

12.- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO POUR LE PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans le projet d'alimentation en eau potable, il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée si nécessaire et de s'engager à entretenir adéquatement les infrastructures et les équipements inhérents.

13.- ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT 286-07

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno ne réalisera pas l'objet du règlement 286-07 selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU' il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de 300 000 \$ et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, à cette fin, d'annuler le solde résiduaire du règlement d'emprunt 286-07.

PAR CONSÉQUENT,

242.10.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno modifie le règlement 286-07 par l'annulation du solde résiduaire de 300 000 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Bruno informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement 286-07 ne sera pas utilisé en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Bruno demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné dans le tableau en annexe.

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

No	Dépense	Emprunt	Nouveau	Nouveau	Solde
286-07	300 000 \$	300 000 \$	0 \$	0 \$	300 000 \$

14.- ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT 307-09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno a entièrement réalisé l'objet du règlement 307-09 selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU' il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de 131 708 \$ et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du

Ministère;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt 307-09 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno modifie le règlement 307-09 par le

re
m
pl
ac
e
m
e
nt
d
es
m
o
nt
a
nt
s
d
e
la
d
é
p
e
ns
e
o
u
d
e

l'e
m
pr
u
nt
p
ar
le
s
m
o
nt
a
nt
s
in
di
q
u
és
so
us
le
s
co
lo
n
n
es
“n
o
uv
e
a
u
m
o
nt
a
nt
d

e
la
d
é
p
e
ns
e”
et
”n
o
uv
e
a
u
m
o
nt
a
nt
d
e
l’e
m
pr
u
nt
”
d
a
ns
le
ta
bl
e
a
u
ci-
a
pr
ès

QUE la Municipalité de Saint-Bruno informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement 307-09 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Bruno demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné dans le tableau ci-après.

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

No	Dépense	Emprunt	Nouveau	Nouveau	Solde
307-09	180 000 \$	180 000 \$	48 292 \$	48 292 \$	131 708 \$

15.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Aucun rapport.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Jean-Claude Bhérer mentionne que les activités à l'aréna sont commencées depuis la fin septembre. Le hockey mineur a procédé à sa soirée d'inscriptions où plus de cent cinquante jeunes se sont inscrits pour la saison 2010-2011. Il ajoute que la Corporation de l'aréna a fait l'acquisition de nouveaux téléviseurs. Concernant les activités au gymnase, ce sont les mêmes que l'an dernier.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay informe le Conseil qu'une rencontre de la Régie incendie du secteur sud s'est tenue dernièrement où il fut principalement discuté des prévisions budgétaires.

D) URBANISME

Aucun rapport.

E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Aucun rapport.

16.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Congrès FQM

Monsieur Réjean Bouchard, maire, donne un bref compte-rendu du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec

(FQM) qui se tenait cette fin de semaine.

17.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Quelques citoyens sont présents. Des questions sont posées concernant le nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) qui doit se construire sur des terres publiques situées dans la municipalité d'Hébertville-Station mais à proximité des limites de Saint-Bruno. Il fut entre autre question de l'objectivité des études commandées par la Régie.

Après discussion, il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de demander à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d'autoriser et de financer une étude indépendante sur les impacts, ce qui permettra de valider les études déjà commandées par la Régie.

18.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:20 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAULT